



Contestation de contravention pour excès de vitesse

Par Visiteur

Bonjour,
Mon ami à reçu le 13/10 un avis de contravention pour un excès de vitesse datant du 1er Octobre.or sur cet avis de contravention, il est noté le lieu de l'infraction
est il possible de contester le PV dans ces conditions?

Merci de votre réponse,
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

il est noté le lieu de l'infraction
Est ce que cependant le nom du lieu est en réalité route?
Est ce qu'un point kilométrique est indiqué dans le PV?

Cordialement

Par Visiteur

En réalité le

Par Visiteur

Madame,

Dans ce cas vous pouvez contester le PV.
Pour cela en principe tout est indiqué au dos du PV (à qui adresser votre demande, le montant de la consignation etc...).
Le délai pour contester est de 45 jours.

Bien cordialement

Par Visiteur

Y a il une mention particulière à mettre sur le courrier de contestation?

Par Visiteur

Madame,

Oui vous précisez le motif pour lequel vous demandez la nullité du PV donc en l'occurrence l'inexistence du lieu de l'infraction.

Cordialement